

Zeitschrift: Bildungspolitik : Jahrbuch d. Schweizerischen Konferenz der Kantonalen Erziehungsdirektoren = Politique de l'éducation = Politica dell'educazione

Band: 63/1977-64/1978 (1978)

Artikel: Questions à résoudre pour la planification d'un projet de plan d'études

Autor: Strittmatter, Anton

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1377>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ment le résultat du projet, le contenu et la forme du plan d'études; il est donc recommandé de fixer au départ selon quels *principes généraux* on va résoudre les problèmes particuliers. Un projet de plans d'études ayant une forme d'organisation sociale, il faut se donner des règles du jeu, qui pourront être l'objet d'une large discussion, d'une décision des autorités scolaires et d'un contrôle scientifique de la manière dont elles ont été établies. L'existence de tels principes de procédure facilite également la tâche des responsables du projet, dans la mesure où, pour toute nouvelle décision à prendre en cours de réalisation du projet, il ne sera plus nécessaire de susciter une discussion fondamentale ou de recourir aux autorités scolaires, puisqu'on se contentera d'appliquer les principes généraux de procédure.

2.4. *Conditions générales*

La manière dont un projet de plan d'études peut se réaliser dépend en bonne partie des conditions générales qui l'entourent. Quelle que soit l'importance que l'on veuille bien accorder à ces conditions générales, il est primordial de les analyser avec le plus grand soin et de mettre en lumière des conséquences qui en découlent pour l'organisation du projet. Si de nombreux projets de plans d'études ont échoué dans le passé, en dépit d'objectifs précis, de solides théories et de bonnes procédures, c'est dans la plupart des cas à mettre au compte d'une analyse insuffisante des conditions générales dans lesquelles se déroulent ces projets.

On aura sans doute mieux compris maintenant pourquoi la question «comment établit-on un plan d'études?» ne peut guère recevoir de réponse unique et concrète. Le schéma de déroulement et d'organisation se dresse sur un fond qui englobe les objectifs, les théories, les procédures ainsi que les conditions particulières qui entourent le projet. Il en découle que les conseils que l'on pourrait être amené à prodiguer à quelqu'un qui aimerait élaborer un plan d'études, doivent toujours être liés à une situation particulière. Même la recherche en matière de curriculum ne peut qu'indiquer les conséquences de telle ou telle décision prise dans une situation précise, elle ne peut pas édicter de règles générales et concrètes pour la réalisation de projets de plans d'études. Si, dans ce document, nous fournissons malgré tout des recommandations concrètes pour l'élaboration de plans d'études au niveau cantonal et intercantonal, il faut les considérer comme de simples estimations de notre part, ou comme des hypothèses au sujet de conditions générales comparables qui existent dans les cantons, ou qui devraient y être créées. Il est évident que cela n'est possible que dans une faible mesure au niveau de la collaboration intercantionale.

3. **Questions à résoudre pour la planification d'un projet de plan d'études**

La liste suivante de questions à résoudre et de conditions à remplir dans le cadre de projets de plans d'études ne sert pas seulement à illustrer ce que nous venons de dire à propos des quatre groupes de facteurs d'influence; mais elle prétend mettre en évidence des objets de négociation potentiels pour la poursuite de la discussion au niveau cantonal. Néanmoins, comme nous

l'avons mentionné plus haut, cette énumération pourra servir aussi de liste de contrôle pour les services de planification scolaire et pour les commissions de plans d'études lors de la planification et de l'exécution de projets de plans d'études; elle constitue ainsi un instrument de travail pratique. Pour mettre le catalogue de questions également à la portée de projets disposant de moyens de planification restreints, nous avons muni d'un * les questions qui d'après notre expérience ont une importance centrale, qui doivent absolument être résolues et auxquelles il convient d'accorder un minimum de réflexion lors de l'élaboration d'un projet de plan d'études.

3.1. *Liste de questions à résoudre*

- *Objectifs du projet*

- *(1) Quelle place occupe ce projet de plan d'études dans les objectifs généraux de la réforme scolaire? Par exemple:
 - meilleure réalisation d'objectifs pédagogiques existants ou introduction de nouveaux objectifs (pour les élèves);
 - amélioration de la qualification professionnelle des enseignants;
 - formation des cadres (spécialistes, conseillers pédagogiques, inspecteurs, etc.);
 - amélioration de l'organisation de l'enseignement;
 - école des parents;
 - modification de l'opinion publique face aux problèmes de l'éducation.
- *(2) A quelles idées directrices relatives à l'éducation et à l'école (objectifs, programmes, méthodes d'enseignement) le plan d'études doit-il obéir?
- *(3) Quelles fonctions le plan d'études doit-il pouvoir remplir et quelles conséquences en résultent pour l'organisation formelle du plan d'études (caractère obligatoire, nature des composantes du plan d'études, degré de précision dans la réalisation de détail, degré d'opérationnalisation des objectifs, etc.)?
- (4) Quels autres documents doivent être produits dans le cadre du projet de plan d'études en vue de la réalisation d'objectifs généraux de réforme (par exemple moyens d'enseignement, programmes de perfectionnement des enseignants, législation scolaire, informations destinées aux parents, etc.)?
- (5) Faut-il créer une infrastructure pour soutenir un processus de réforme durable et autonome (par exemple commissions permanentes, services administratifs, centres de recherche et d'orientation, centre didactique, centre de formation des cadres)?
- *(6) Quels instruments faut-il élaborer afin d'aider les enseignants dans leur travail (par exemple guides pour la préparation des leçons, formulaires pour la critique du plan d'études, document pour recueillir les jugements des élèves, plan de travail pour l'élaboration autonome d'unités didactiques)?
- (7) Quels instruments faut-il mettre à disposition des personnes chargées de l'élaboration du plan d'études (par exemple ouvrages sur la recherche en matière de curriculum et de didactique, stratégies d'intervention pour la révision permanente des plans d'études, taxonomies pour l'analyse d'objectifs d'apprentissage, techniques de planification, instruments d'évaluation)?
- (8) Quels sont sur le plan de l'organisation scolaire les nouveaux éléments qu'il convient de créer, comme conséquence du renouvellement des plans d'études, et quelles bases de planification sont nécessaires à cet effet? Par exemple:
 - une nouvelle réglementation de la sélection;
 - l'introduction du «team teaching»;
 - nouvelles formes d'organisation dans la formation des maîtres;
 - nouvelle réglementation des emplois du temps et des horaires;
 - nouvelle réglementation des bulletins scolaires;

- nouvelle procédure pour la mise en place de plans d'études et de nouveaux moyens d'enseignement.

(9) Pour quels domaines problématiques dans l'élaboration de plans d'études, des contributions scientifiques sous forme de théories, de modèles, d'instruments méthodologiques, etc., sont-elles souhaitables?

- *Utilisation des théories*

- *(1) Sur quelles théories de l'apprentissage le plan d'études doit-il se fonder?
- *(2) Sur quelles théories didactiques et sur quels modèles d'organisation de l'enseignement faut-il s'appuyer?
- (3) Quelle conception théorique détermine l'organisation formelle de la description des objectifs dans le plan d'études (relation entre les idées directrices générales, les objectifs pédagogiques complexes [dispositionnels], les objectifs opérationnalisés, et la description de situations d'apprentissage)?
- (4) Sur quel arrière-fond théorique doit-on baser les éléments constitutifs d'un plan d'études?
- *(5) Sur quelles théories doit-on s'appuyer pour optimaliser la validité des plans d'études?
- (6) Quels points de vues théoriques permettent de répondre à la question de savoir à quel point un plan d'études doit être «ouvert» ou «fermé»?
- (7) Quelles conceptions scientifiques (par exemple biologique ou linguistique) servent de base au choix et à la progression des contenus de l'enseignement?
- *(8) Quels principes didactiques déterminent la progression des contenus du plan d'études?
- (9) Quelles théories peuvent favoriser l'explication et la planification de processus d'innovation?
- (10) Quelles connaissances scientifiques rendent compte des rapports entre les formes d'organisation et les résultats obtenus dans l'élaboration d'un plan d'études?

- *Les principes de procédure*

- *(1) Est-ce que le projet doit être limité dans le temps, ou convient-il d'entamer un processus de réforme permanente?
- *(2) Est-ce que certaines phases bien délimitées peuvent être identifiées et lesquelles?
- *(3) Quelle place revient aux sciences de l'éducation en tant que discipline auxiliaire (cf. chapitre 5.1)?
- *(4) Dans le choix des collaborateurs et des instances, quelle place accorde-t-on aux critères de «légitimation» (mandat politique ou représentativité d'un groupe donné) et de compétence scientifique?
- *(5) Quelles formes de participation / co-gestion faut-il attribuer aux différents groupes d'intérêt (par exemple enseignants, partis politiques, parents, etc.; cf. chapitre 5.2)?
- *(6) Quelles sont les caractéristiques du système d'information dans le cadre du projet?
- *(7) Est-ce qu'il convient de prévoir des mesures spéciales pour montrer avec transparence comment se forment les opinions, et comment se prennent les décisions? Si oui, lesquelles?
- *(8) Quelles sont les sources d'informations qu'il faut prendre en considération pour la détermination des objectifs et des contenus pendant l'élaboration du plan d'études?
- *(9) Quelles dispositions sont prévues pour assurer la critique et l'amélioration en cours d'élaboration du projet (auto-évaluation)?
- *(10) D'après quels critères doit-on assurer l'interaction des personnes ou instances engagées dans le projet?

- *(11) Est-ce que l'élaboration peut être envisagée selon le principe de la répartition du travail, et si oui, quelles mesures garantissent la coordination des contenus et la fiabilité dans la transmission des informations entre les différents centres?
- *(12) Où les décisions sont-elles prises, et sur quels critères se fonde le choix des personnes responsables des décisions?
- *(13) Est-ce que lors des prises de décision certaines règles doivent être respectées, et lesquelles?
- *(14) Quelles sont les qualifications que l'on attend des personnes chargées de l'élaboration d'un plan d'études, le cas échéant quelles qualifications sont dispensées dans le cadre de cours de formation internes du projet?
- *(15) Est-ce que des centres de formation existants (universités, centres didactiques, etc.) peuvent être mis à contribution, et comment?
- *(16) Est-ce qu'une expérimentation (évaluation) du plan d'études doit être prévue, à quel moment et sous quelle forme?
- *(17) Comment se réalise l'équilibre entre l'élaboration du plan d'études et le choix, éventuellement la création de matériel didactique (cf. chapitre 6)?
- *(18) Quelle place fait-on dans le projet à la coordination scolaire et à la coopération intercantonale?

- Les conditions générales

Dans le chapitre précédent nous avons déjà mis l'accent sur l'importance d'une analyse des conditions générales qui entourent le projet. C'est la raison pour laquelle le catalogue de questions qui suit est relativement détaillé.

Objectifs et motivations du projet.

- *(1) Quels sont les objectifs concrets que le mandant assigne au projet?
- (2) Peut-on citer des objectifs complétant, corrigent ou précisant ceux qui ont été énumérés sous (1), que le mandant envisage, même s'il ne les a pas expressément formulés?
- *(3) Y a-t-il d'autres objectifs, visés par d'autres groupes, qui recouvrent ceux qui ont été énoncés par le mandant ou qui du moins ne les contredisent pas?
- *(4) Constate-t-on des oppositions entre les différents objectifs?
- (5) A quels objectifs généraux de politique de l'éducation correspondent les objectifs assignés au projet de plan d'études?
- (6) Dans quelle mesure les objectifs et le projet de réforme en général sont-ils soutenus par le corps enseignant et par une large couche de l'opinion publique?

Les milieux responsables et les milieux concernés par la réforme. Le cadre géographique

- *(7) Qui est exactement le mandant, et quelles autres instances sont impliquées dans le mandat?
- *(8) Quels groupes de personnes sont directement ou indirectement concernés par les activités du projet? Quelle est l'importance de ces groupes?
- (9) Est-ce que du point de vue géographique il y a des groupes de personnes concernées par le projet dont il faut particulièrement tenir compte?
- *(10) Le projet concerne-t-il une région, et le caractère régional du projet permet-il des possibilités de coopération sur le plan financier, institutionnel ou personnel?

Le cadre temporel

- *(11) Le mandant a-t-il des idées précises en ce qui concerne le temps qui doit être consacré au projet (par exemple délais pour la réalisation des premiers documents écrits, délai général pour la réalisation du projet)?
- (12) Existe-t-il des échéances qui ont une certaine importance pour le projet, telles

que des élections ou des votations portant sur des objets de politique de l'éducation, ou encore l'ouverture de nouvelles écoles, etc.?

- *(13) Est-ce que les objectifs qui ont été formulés pour le projet sont subdivisés ou subdivisables en objectifs à court, moyen ou long terme; quelle est la position du mandant face à l'idée d'une réforme permanente?

Concepts et textes de base

- *(14) Est-ce que des réformes visant des objectifs semblables ont déjà été entreprises, et avec quels résultats?
- (15) Existe-t-il déjà des plans d'études? Quelle forme et quel contenu ont-ils? Comment sont-ils appliqués et évalués?
- *(16) Existe-t-il des moyens d'enseignement fréquemment utilisés dont il faudrait tenir compte dans l'élaboration d'un plan d'études?
- *(17) Existe-t-il des travaux préparatoires rédigés par des commissions ou des personnes chargées de mission dont il faudrait tenir compte?
- (18) Quelles sont les directives officielles, les règlements et les textes de lois qui ont de l'importance pour le projet de réforme?

Personnel à disposition

- *(19) Quel est le personnel d'encadrement, quelles sont les instances, les commissions ou les groupes de travail sur lesquels on peut s'appuyer pour les différentes tâches relatives au projet?
- *(20) Peut-on mobiliser d'autres personnes d'encadrement (par exemple maîtres déchargés de leur enseignement)?
- (21) Dans quelle mesure le personnel administratif, les maîtres ou les parents peuvent-ils collaborer à temps partiel à l'élaboration du projet?
- *(22) Quelles aptitudes spécifiques ou au contraire quel manque de compétence rencontre-t-on auprès des collaborateurs engagés dans le projet?
- *(23) Quelle est la disponibilité des différents groupes de personnes (par exemple nombre d'heures hebdomadaires qu'ils peuvent consacrer au projet)?
- *(24) Est-ce que des cours de perfectionnement destinés à certains groupes de collaborateurs en vue d'améliorer leur compétence ou de modifier leur façon de voir sont nécessaires et réalisables?
- (25) Dans quelle mesure existe-t-il déjà des interactions entre les différents groupes ou instances cités, et dans quelle mesure faut-il ouvrir de nouveaux domaines d'interaction ou modifier les types d'interaction déjà existants?
- *(26) Existe-t-il entre les groupes de personnes cités des conflits, qui, tout en étant extérieurs au projet, pourraient avoir une influence néfaste sur la coopération de ces groupes dans le cadre du projet?

Cadre de l'organisation scolaire

- (27) Comment l'organisation du projet est-elle structurée sous l'angle des différents types d'école et des degrés de scolarité?
- (28) Comment le corps enseignant est-il organisé (organisation interne; relation avec l'administration scolaire et l'opinion publique)?
- (29) Comment l'administration scolaire est-elle organisée?
- (30) Comment coexistent dans le projet les possibilités de formation scolaire et extra-scolaire?
- (31) Comment sont organisés l'inspecteurat et l'orientation scolaires?
- (32) Quelles possibilités de formation sont offertes aux enseignants?
- (33) Comment l'enseignement est-il coordonné verticalement (entre les différents degrés de la scolarité) et horizontalement (entre les différentes disciplines d'un même degré de scolarité)?
- (34) Existe-t-il dans le champ d'application du projet des unités autonomes (telles

que des communes ou des districts) en matière de politique scolaire et d'administration? Jusqu'où s'étendent leurs compétences?

Cadre financier

- (35) Quel est le montant global du crédit accordé à la réalisation du projet, et comment est-il réparti dans le temps?
- (36) Existe-t-il des perspectives de reconduction des crédits ou de déblocage de crédits supplémentaires?
- (37) Comment se déroulent les processus de déblocage de crédits, et comment se réalise la gestion?
- (38) Dans quelle mesure les crédits doivent-ils être assortis de conditions d'utilisation (salaires, moyens matériels, jetons de présence, etc.), et de quelle marge de liberté dispose-t-on (par exemple dépenses imprévues)?
- (39) Peut-on éventuellement faire appel à d'autres sources de financement?

3.2. *La diversité des facteurs de planification comme obstacle à la coordination*

Cette liste détaillée de problèmes à résoudre pour l'élaboration de plans d'études - liste qui ne prétend d'ailleurs pas à l'exhaustivité - pourrait être comprise à tort comme une preuve de l'impossibilité, voire de l'absurdité d'une collaboration et d'une coordination intercantonale dans l'établissement de plans d'études. On pourrait argumenter en effet qu'il est impossible de réaliser un accord intercantonal sur toutes ces questions. Présentée sous cette forme, l'argumentation est erronée. Il est vrai, comme nous l'avons montré, que la planification et l'exécution de projets de plans d'études doivent être rationalisées, que les facteurs déterminants pour le projet doivent être clairement dégagés, que les relations entre les différents facteurs exerçant leur influence sur l'école doivent être analysées. En outre, il va de soi que plus le niveau concerné par la politique de l'éducation est élevé (niveau régional, niveau national), plus il est difficile de se mettre d'accord sur des objectifs et des principes de procédure concrets communs et de s'appuyer sur des conditions de base identiques. Sur le plan des principes, il est cependant possible de créer des objectifs, des principes de procédure et des conditions générales communes.

Les questions concrètes de notre liste se référant à des valeurs et à des objectifs fondamentaux, ainsi qu'aux conditions pratiques existantes, doivent stimuler la création de plans d'études dans un climat de dialogue ouvert et rationnel; ainsi on évitera le risque d'une coordination euphorique basée sur la soumission des uns et les tendances hégémoniques des autres. Au chapitre 7, nous allons montrer quelles mesures sont de nature à augmenter les chances de réussite d'un projet de plan d'études commun, même au niveau intercantonal.

4. **Réflexions sur quelques principes de procédure à suivre dans l'élaboration de plans d'études**

Nous allons discuter ici une série de principes qui nous paraissent importants. La plupart d'entre eux sont controversés ou tout simplement ignorés.

Il y a d'ailleurs trois domaines que nous n'aborderons pas encore dans ce chapitre: ce sont la position des sciences et des spécialistes scientifiques